

Règlement

Concours photo amateur *PRÉCIEUX À MES YEUX*

Photographiez une chose, une personne, un endroit etc. qui est pour vous une des choses les plus importantes dans votre vie. N'hésitez-pas à user d'originalité pour la représenter en image.

Conditions et modalités de participation

- Le concours s'adresse aux résidents de Brébeuf âgés de 3 ans et plus.
- Chaque participant au concours ne peut soumettre qu'une seule photo.
- Date limite d'inscription au concours : **vendredi 11 septembre 23h59**.
- Critères à respecter :
 - (1) Photo en couleur ou en noir et blanc
 - (2) Format JPG ou PNG
 - (3) Haute résolution
 - (4) Les photos doivent être cadrées en mode portrait ou paysage.
 - (5) Doit respecter le thème *Précieux à mes yeux*.
- Pour déposer leur photo, les participants doivent soumettre leur photo par courriel à loisirsculture@brebeuf.ca et doivent fournir leur nom, âge, adresse ainsi qu'un titre pour la photo.
- Les retouches mineures sont permises, notamment le recadrage, l'ajustement de la luminosité, du contraste, de la netteté ou des couleurs.
- Les photomontages, les filtres, les manipulations substantielles altérant la réalité de la scène, ainsi que les images générées entièrement ou principalement par intelligence artificielle ne sont pas admissibles.
- Les participantes ou participants doivent être les autrices ou les auteurs des photographies soumises ou détenir l'ensemble des droits nécessaires pour les soumettre au concours.
- Dans le cas d'une personne mineure, la participation doit être autorisée par un parent ou un titulaire de l'autorité parentale.
- Les participants sont responsables d'obtenir les autorisations nécessaires des personnes reconnaissables apparaissant sur les photographies soumises.
- Les participants conservent leurs droits d'auteur sur les photographies soumises.

- Les photographies de la catégorie 15 ans et plus seront jugées selon les critères suivants :
 1. **Équilibre visuel** : la disposition harmonieuse des éléments et des masses dans l'espace de l'image.
 2. **Impact émotionnel** : la capacité de la photo à raconter une histoire ou à provoquer une réaction.
 3. **Originalité** : le regard unique ou la créativité du photographe face au sujet.
 4. **Impact du titre sur l'œuvre** : relation entre la photo et le titre à raconter une histoire ou à provoquer une réaction.

- Les photographies de la catégorie 14 ans et moins seront jugées selon les coups de cœur des juges. Chaque juge attribuera un coup de coeur.
- Les photos seront jugées de manière anonyme afin d'éviter tout éventuel favoritisme en cas de connaissance du photographe.
- En soumettant sa photo au concours, le participant accepte toutes les modalités du concours et accepte que la photo soit diffusée dans différents médias sociaux de la municipalité, dans le cadre du concours mentionné.
- Le participant accepte que sa photo soit exposée à la bibliothèque M.-A. Grégoire-Coupal pour un minimum de trois mois et que son nom y soit mentionné.

Prix à gagner

Pour la catégorie 13 ans et moins : 4 cartes cadeaux d'une valeur de 20\$ chacune.

Pour la catégorie 14 ans et plus : 3 cartes cadeaux de 50\$